DEPARTEMENT DES YVELINES

P.L.U.

Saint-Germain-de-la-Grange

7.2 Annexes Sanitaires

Pièces écrites et Notice

Dossier approuvé en Conseil Municipal

du 8 mars 2018

Mairie
Saint-Germain-de-la-Grange
1 rue de la Mairie
78640 Saint-Germain-de-la-Grange
Tel : 01.34.91.02.10
Mail : mairie.st-germain-de-la-grange@wanadoo.fr

1. Alimentation en eau potable :

La Commune de SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE est raccordée depuis 1934 au réseau interconnecté, géré par le Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau (SIRYAE).

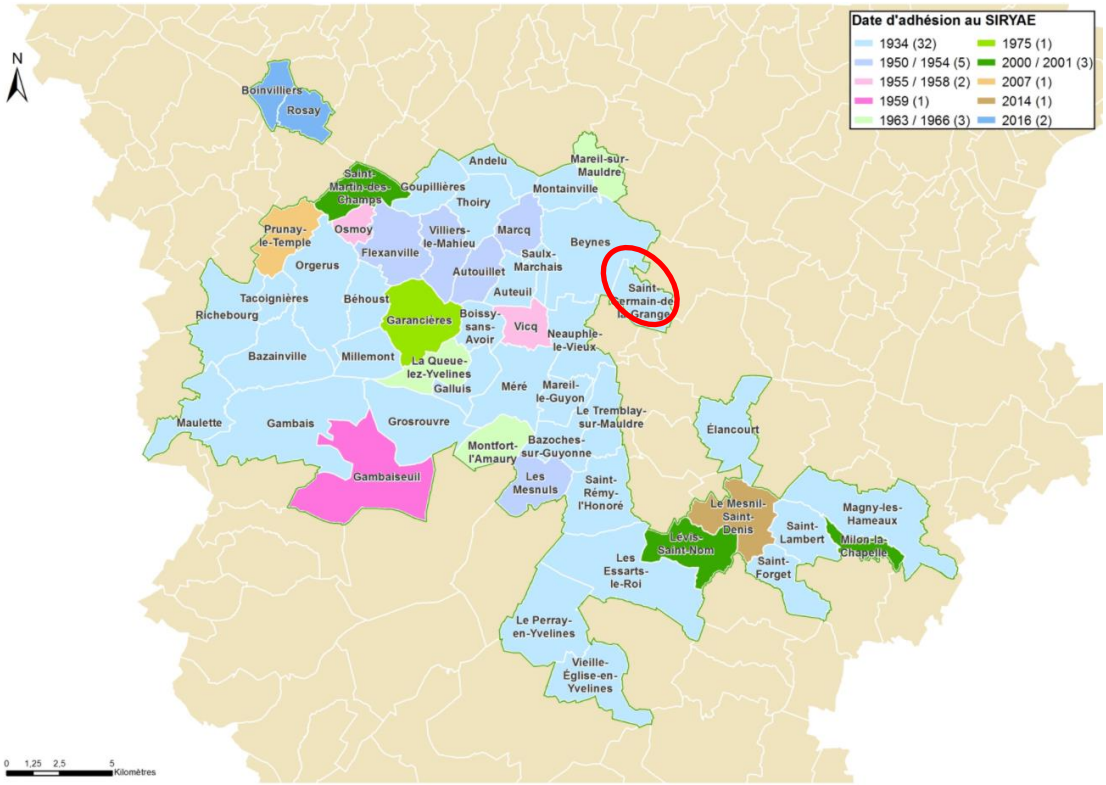

(Sources : siryae.fr)

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat de délégation de service public ayant pris effet le 1er janvier 2013. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2016, la commune de Saint-Germain de la Grange bénéficiait de :

- 1 518 habitants desservis ;
- 623 branchements (ou abonnés), +2,64% par rapport à 2015 ;
- Un volume consommé de 69 631 m³ par an (avril 2015 à avril 2016), soit environ 111,76 m³ par abonné (ou 45,87 m³ par habitant desservi) ;
- Et un réseau de distribution de 11,57 km de longueur.

L'eau potable alimentant Saint-Germain de la Grange provient de deux sources d'approvisionnement :

- 37 % de l'eau distribuée est issu des forages de la Chapelle à Villiers St Frédéric ;
- 63 % de l'eau distribuée est issu de l'usine de Flins-Aubergenville

Le réseau communal de Saint-Germain de la Grange est donc alimenté par un approvisionnement d'eau externe venant du réseau interconnecté Ouest parisien. Cette interconnexion est située rue Voltaire.

Captage :

L'eau du SIRYAE est puisée dans une nappe souterraine à environ 15 m de profondeur, dans la nappe de craie présente sur l'ensemble du bassin parisien.

Plusieurs points de captage au niveau de la rivière de la Mauldre concernent la commune de Saint-Germain-de-la-Grange :

- F.BEYNES LA CHAPELLE F6
- F.BEYNES LA CHAPELLE F4
- F.VILLIERS LA CHAPELLE F3
- F.VILLIERS LA CHAPELLE F2
- F.VILLIERS CRESSAY P4

Carte du territoire géré par la SIRYAE (Sources : siryae.fr)

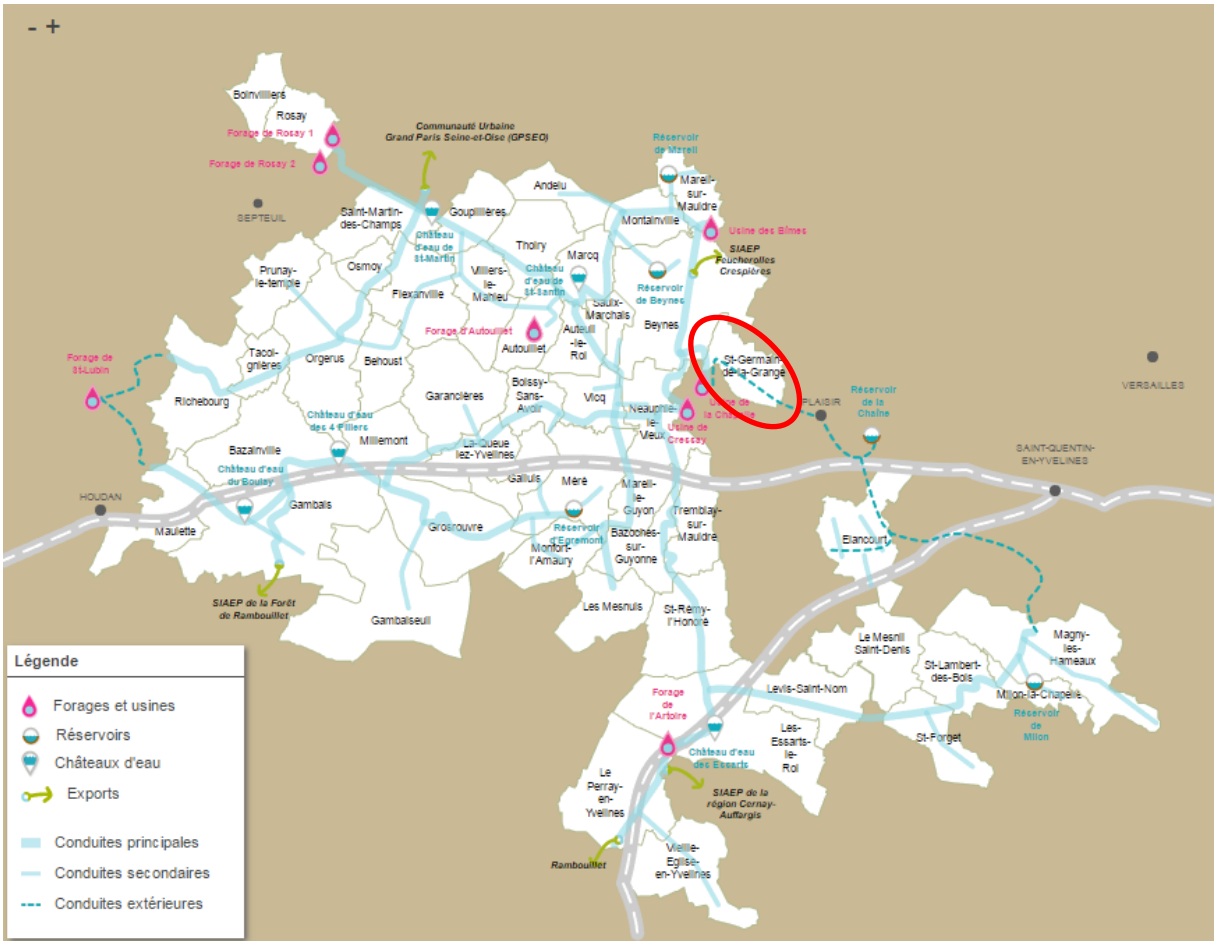

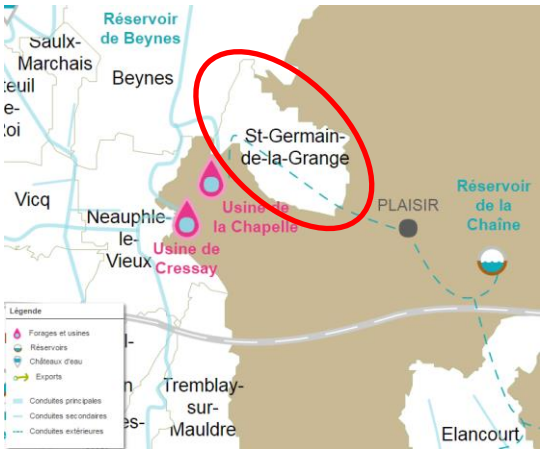

(Sources : siryae.fr)

<u>Qualité des eaux :</u>

D'après le rapport 2016 de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France sur la qualité de l'eau distribuée à Saint-Germain-de-la-Grange, le résultat est conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium, etc.).

Agence Régionale de Santé Île-de-France
Délégation départementale des Yvelines

Qualité de l'eau distribuée à SAINT GERMAIN DE LA GRANGE sauf hameau des 100 arpents

Edité le : 28/06/2017

UDI: ST GERMAIN DE LA GRANGE - n° : 078000636

	Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2016	**L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...)**	**A**

A : Eau de Bonne qualité
B : Eau pouvant être consommée sans risque pour la santé
C : Eau de qualité insuffisante ayant pu ou faisant l'objet de recommandations d'usage
D : Eau de mauvaise qualité ayant p faire ou faisant l'objet de restrictions d'usage

Conseils

TEMPERATURE — Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude.

PLOMB / ABSENCE — Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Origine de l'eau

La gestion est assurée par SAUR FRANCE

Contrôles sanitaires réglementaires

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. En 2016 :
- 119 prélèvements physicochimiques,
- 8 prélèvements bactériologiques ont été réalisés.
Plus de 200 paramètres différents ont été analysés.

Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau (Voir facture).

Paramètres principaux	Indicateur de qualité	Détails des résultats d'analyses pour l'année 2016
BACTERIOLOGIE		
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. **Limite de qualité : Absence exigée.**	**A**	Nombre de contrôles : 8 Tous les contrôles sont conformes.
NITRATES		
Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. **Limite de qualité : 50 mg/l**	**A**	Nombre de contrôles : 97 Moyenne : 29,6 mg/L
FLUOR		
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. **Limite de qualité : 1,5 mg/l** *Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.*	**A**	Nombre de contrôles : 16 Moyenne : 0,28 mg/L
PESTICIDES		
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber. **Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance et 0,5 µg/l toutes substances confondues.**	**A**	Nombre de contrôles : 16 Moyenne : 0,030 µg/l Molécule à l'origine de cette détection : Atrazine déséthyl
DURETE		
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. **La dureté s'exprime en degré français (°f).** **Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre.**	*Pas de classement en l'absence de limite de qualité*	Nombre de contrôles : 96 Moyenne : 35,5 °f Eau très calcaire

L'indicateur global de qualité prend en compte les 31 paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité de l'eau. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur : http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

ARS Île-de-France, Délégation Départementale des Yvelines
143 boulevard de la Reine- 78000 VERSAILLES-Standard : 01 30 97 73 00 - www.iledefrance.ars.sante.fr

Agence Régionale de Santé Île-de-France
Délégation départementale des Yvelines

Qualité de l'eau distribuée à SAINT GERMAIN DE LA GRANGE hameau des 100 arpents

Edité le : 19/07/2017

UDI: PLAISIR - n° : 078000606

	Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2016	L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...)	A

A : Eau de Bonne qualité
B : Eau pouvant être consommée sans risque pour la santé
C : Eau de qualité insuffisante ayant pu ou faisant l'objet de recommandations d'usage
D : Eau de mauvaise qualité ayant p faire ou faisant l'objet de restrictions d'usage

Conseils

TEMPERATURE — Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude.

PLOMB / ABSENCE — Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Origine de l'eau

Eau d'origine souterraine. L'unité de distribution est alimentée par 2 usine(s) de traitement

et 41 captage(s)

La gestion est assurée par SUEZ EAU FRANCE

Contrôles sanitaires réglementaires

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. En 2016 :
- 162 prélèvements physicochimiques,
- 161 prélèvements bactériologiques ont été réalisés.
Plus de 300 paramètres différents ont été analysés.

Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau (Voir facture).

Paramètres principaux	Indicateur de qualité	Détails des résultats d'analyses pour l'année 2016
BACTERIOLOGIE		
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.	A	Nombre de contrôles : 161 Tous les contrôles sont conformes.
NITRATES		
Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	A	Nombre de contrôles : 97 Moyenne : 28,5 mg/L
FLUOR		
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : 1,5 mg/l *Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.*	A	Nombre de contrôles : 16 Moyenne : 0,24 mg/L
PESTICIDES		
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber. Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance et 0,5 µg/l toutes substances confondues.	A	Nombre de contrôles : 16 Moyenne : 0,028 µg/l Molécule à l'origine de cette détection : Atrazine déséthyl
DURETE		
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre.	*Pas de classement en l'absence de limite de qualité*	Nombre de contrôles : 96 Moyenne : 35,4 °f Eau très calcaire

L'indicateur global de qualité prend en compte les 31 paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité de l'eau. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur : http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

ARS Île-de-France, Délégation Départementale des Yvelines
143 boulevard de la Reine- 78000 VERSAILLES-Standard : 01 30 97 73 00 - www.iledefrance.ars.sante.fr

En conclusion, l'eau distribuée en 2016 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés.

Volumes consommés (hors Vente d'Eau en Gros) :

2015	2016	Evolution N/N-1
65 609 m³	69 631 m³	6,13%

Volumes annuels importés :

2015	2016	Evolution N/N-1
77 168 m³	77 811 m³	0,8%

(Sources : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, exercice 2016, Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'Adduction d'Eau (SIRYAE) ; Rapport annuel du délégataire, 2016, SIRYAE)

2. Assainissement et traitement des eaux usées et pluviales :

Le service de l'assainissement est un service public à caractère industriel et commercial, qui relève de la compétence du maire. Celui-ci peut transférer la compétence à un syndicat intercommunal, ou toute autre forme d'intercommunalité, à l'exclusion des pouvoirs de police sanitaire.

Dans la commune de Saint-Germain-de-la-Grange, c'est le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC) qui exerce les compétences complètes d'assainissement collectif (collecte, transport, traitement des eaux usées) et non collectif en régie depuis sa création (en faisant appel à des marchés publics pour mener à bien ses missions).

En ce qui concerne l'assainissement des eaux usées, les maires des quinze communes adhérentes du SIARNC ont transféré leur compétence pour :

a. l'étude, la construction et l'exploitation technique et financière des réseaux de collecte et de transport d'eaux usées, y compris le contrôle des branchements,
b. l'étude, la construction et l'exploitation technique et financière des stations d'épuration d'eaux usées, y compris la valorisation des boues produites,
c. le contrôle des assainissements non collectifs,
d. l'instruction technique du volet assainissement dans le cadre des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

À partir de 2006, le SIARNC prend la gestion de la station d'épuration de Saint-Germain-de-la-Grange. Ce dernier assure depuis 2015 le fonctionnement de 193.91 km de réseau d'assainissement dont 15.35 km qui desservent la station d'épuration de Saint-Germain-de-la-Grange.

Depuis juillet 2016, la commune de Saint-Germain-de-la-Grange dispose d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 4300 équivalents habitants.

Commune	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés à l'eau potable (mise à jour 1er trimestre 2016)	Nombre d'abonnés assujettis redevance Assainissement Collectif
Saint Germain de la Grange	1 918	625	608

Périmètre géographique : un peu plus de 27.000 habitants desservis.

COMMUNE	Service de l'eau potable	Station d'épuration	Estimation de la population au 1/01/2017	Estimation de population desservie AC au 1/01/2017
Bazoches-sur-Guyonne	SIRYAE	VSF	603	380
Galluis	SIRYAE	GAL	1 151	1 060
Jouars-Pontchartrain	SIEJM	VSF	6 200	6 044
Le Tremblay-sur-Mauldre	SIRYAE	VSF	1 056	1023
Les Mesnuls	SIRYAE	LMM/LMF	893	671
Mareil-le-Guyon	SIRYAE	VSF	424	411
Méré	SIRYAE	MERE	1 836	1 489
Montfort-l'Amaury	SIRYAE	MA	3 189	3003
Neauphle-le-Château	SIEMM	VSF	3 100	3 065
Neauphle-le-Vieux	SIRYAE	VSF	939	891
Saint-Germain-de-la-Grange	SIRYAE	SGG	1 918	1 866
Saint-Rémy-l'Honoré	SIRYAE	VSF	1 450	1 286
Saulx-Marchais	SIRYAE	VSF	925	910
Villiers-le-Mahieu	SIRYAE	VLM	730	690
Villiers-Saint-Frédéric	SIEMM	VSF	2 818	2 803
Communes extérieures	Divers	VSF	444	444
TOTAL			**27 676**	**26 036**

(Sources : SIARNC)

La gestion des eaux pluviales reste une compétence communale.

Les habitations non desservies par un réseau collectif doivent posséder un assainissement autonome, que le SIARNC se charge de contrôler dans le cadre d'un service public d'assainissement non collectif.

Saint-Germain-de-la-Grange possède un réseau séparatif (pour 90% de son linéaire), qui permet de collecter séparément les eaux usées et les eaux pluviales, ainsi que deux postes de refoulement.

En 2016, 15,35 km de réseau d'assainissement desservent la station d'épuration de Saint-Germain-de-la-Grange, située au nord de la commune, aux abords du Rû du Maldroit. En tout, 608 abonnées sont assujettis à la redevance d'Assainissement Collectif sur le territoire communal.

D'après les données du site assainissement.developpement-durable.gouv.fr, cette station d'épuration, atteignait en 2016 42 % de ses capacités de prise en charge des eaux usées (capacité

nominale de 4 300 Equivalents-Habitants pour des charges entrantes maximales de 1 824 EH). Elle est conforme en équipement et en performance.

En 2016, 10,67 tonnes de matières sèches ont été produites par la station d'épuration de Saint-Germain de la Grange. Elles sont traitées par la station d'épuration de Villiers-Saint-Frédéric.

(Sources : SIARNC ; Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement (RPQS), Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle le Château (SIARNC), 2016 ; http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr)

3. Gestion des déchets :

Depuis le 1er janvier 2005, la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » exerce la compétence « Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » pour les communes de Beynes ; Jouars-Pontchartrain ; Saulx-Marchais ; Thivernal-Grignon ; Villiers-Saint-Frédéric et Saint-Germain-de-la-Grange.

« Cœur d'Yvelines perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'ensemble de ses communes membres, conformément aux délibérations n°2004.003 du 15/12/2004 et n°14-003 du 08/01/2014. Pour les villes dont le service est assuré par des syndicats, le produit de la TEOM est versé par 12ème aux syndicats concernés (conformément aux termes des délibérations n°14-006 et 14-007 du Conseil Communautaire du 8 janvier 2014).

La collecte des ordures ménagères (bac à couvercle vert) est assurée en porte à porte tous les lundis.

Les déchets recyclables (emballages et papiers placés dans le bac à couvercle jaune) sont collectés en porte à porte le mercredi.

Le verre est collecté en apport volontaire. Deux colonne à verre sont présentes sur le territoire communal de Saint-Germain de la Grange : l'une à l'entrée de la zone d'activités Pavy, rue de la Vallée Yart, et l'autre sur la route de St Germain.

La collecte des encombrants a lieu en porte à porte deux fois par an.

La collecte des déchets végétaux est effectuée en porte à porte le mercredi (de mars à novembre) (bac à couvercle marron). Le Conseil Communautaire a lancé en 2009 une opération « composteurs domestiques ». Il s'agit de mettre à la disposition des administrés volontaires des composteurs individuels. Un guide pratique du compostage a également été édité.

Les gravats et les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) sont à déposer à la déchèterie.

La déchetterie la plus proche est celle de Villers-Saint-Frédéric (route de Septeuil), il s'agit d'une déchetterie intercommunale, gratuite et réservée aux particuliers des communes de Beynes ; Jouars-Pontchartrain ; Neauphle-le-Château ; Saulx-Marchais ; Thiverval-Grignon ; Villiers-Saint-Frédéric et Saint-Germain-de-la-Grange.

Les déchets acceptés dans cette déchèterie sont les suivants :

- Gravats, matériaux inertes ;
- Encombrants ;
- Mobilier ;
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ;
- Déchets toxiques (Peintures, solvants, désherbants, chlore, aérosols, détergents, filtres à huile, etc.) ;
- Batteries automobiles ;
- Lampes, ampoules (avec le symbole « poubelle barrée ») ;
- Huiles de vidange ;
- Souches, bûches de diamètre supérieur à 10 cm ;
- Piles, cartouches d'imprimantes ;
- Radiographies.

(Sources : cœur-yvelines.fr)

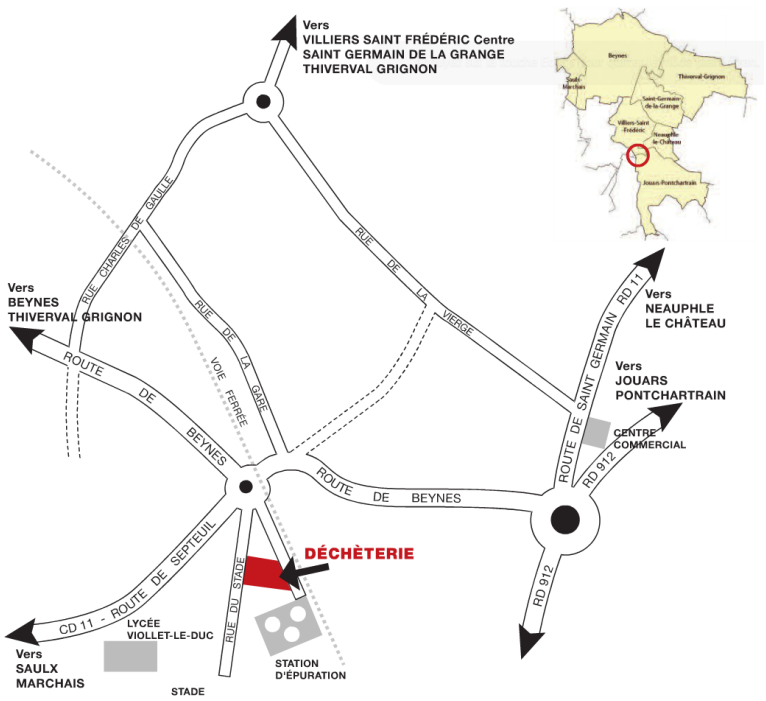

Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est présenté chaque année au conseil communautaire. Il est par la suite présenté à l'assemblée délibérante de chaque commune membre » (issu du rapport d'activité de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, 2014).

Depuis 2007, les dépenses pour la gestion des déchets ménagers n'ont fait qu'augmenter pour la commune de Saint-Germain-de-la-Grange.

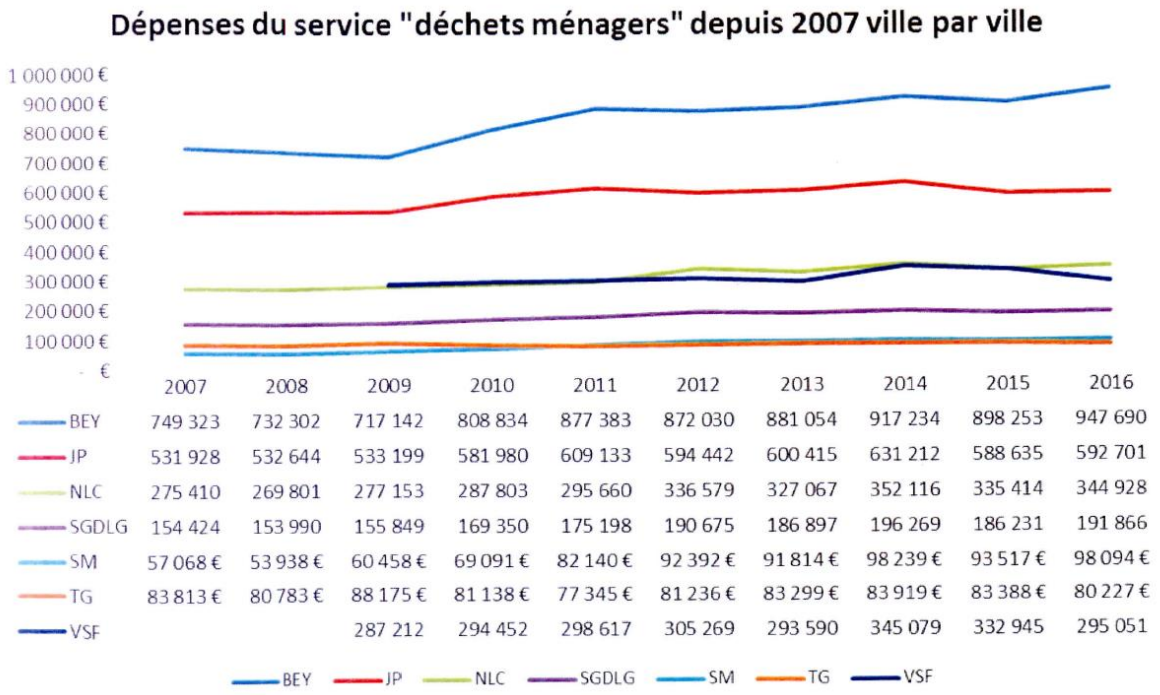

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
BEY	749 323	732 302	717 142	808 834	877 383	872 030	881 054	917 234	898 253	947 690
JP	531 928	532 644	533 199	581 980	609 133	594 442	600 415	631 212	588 635	592 701
NLC	275 410	269 801	277 153	287 803	295 660	336 579	327 067	352 116	335 414	344 928
SGDLG	154 424	153 990	155 849	169 350	175 198	190 675	186 897	196 269	186 231	191 866
SM	57 068 €	53 938 €	60 458 €	69 091 €	82 140 €	92 392 €	91 814 €	98 239 €	93 517 €	98 094 €
TG	83 813 €	80 783 €	88 175 €	81 138 €	77 345 €	81 236 €	83 299 €	83 919 €	83 388 €	80 227 €
VSF			287 212	294 452	298 617	305 269	293 590	345 079	332 945	295 051

(Sources : Rapport déchets ménagers, 2016, CC Cœur d'Yvelines)

Les tonnages collectés en 2014 sur les sept communes de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines concernées sont les suivants :

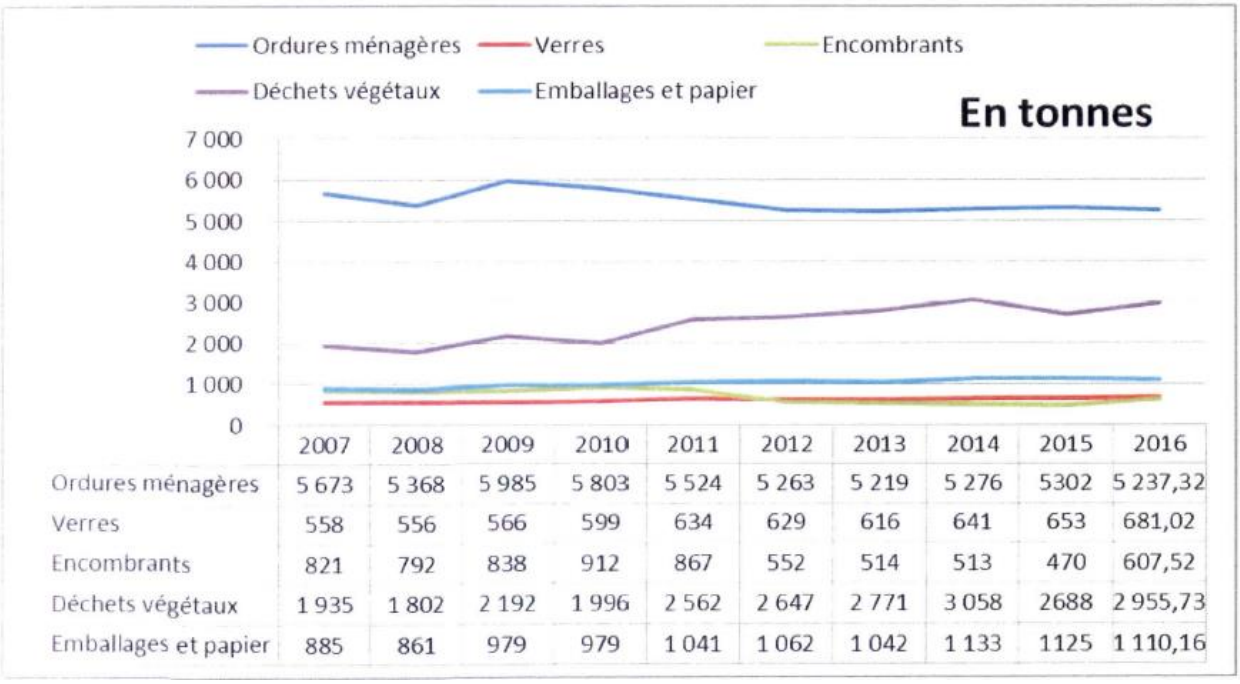

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ordures ménagères	5 673	5 368	5 985	5 803	5 524	5 263	5 219	5 276	5302	5 237,32
Verres	558	556	566	599	634	629	616	641	653	681,02
Encombrants	821	792	838	912	867	552	514	513	470	607,52
Déchets végétaux	1 935	1 802	2 192	1 996	2 562	2 647	2 771	3 058	2688	2 955,73
Emballages et papier	885	861	979	979	1 041	1 062	1 042	1 133	1125	1 110,16

(Sources : Rapport déchets ménagers, 2016, CC Cœur d'Yvelines)

A l'échelle des sept communes concernées par la collecte, une baisse des tonnages pour les ordures ménagères est à constater depuis 2009, ainsi qu'une hausse pour les déchets végétaux depuis 2010. Les tonnages collectés sur le territoire pour les autres types de déchets sont stables depuis 2007.

Traitement des déchets :

- Déchets ménagers

Les ordures ménagères sont acheminées pour traitement vers le Centre de Valorisation des Déchets Ménagers (CVD) de Thiverval Grignon.

Le SIDOMPE (Syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères) regroupe 111 collectivités pour une population totale de 459 019 habitants. Il est propriétaire du Centre de Valorisation des Déchets Ménagers (CVD) de Thiverval Grignon. Le SIDOMPE a confié à la Société CNIM l'exploitation du CVD. Le CVD a pour mission de faire réaliser dans les meilleures conditions techniques, écologiques et économiques l'incinération des déchets ménagers et assimilés, tout en produisant de l'énergie.

Le Centre de Valorisation des Déchets de Thiverval-Grignon permet une valorisation énergétique par cogénération. Grâce à l'incinération des déchets ménagers, et en particulier ceux de Cœur d'Yvelines, l'énergie récupérée :

- alimente un réseau de chauffage urbain de 4 500 équivalents logements desservis en chauffage et eau chaude sanitaire ;
- produit de l'énergie électrique, 40 000 MWh électrique par an servant aux besoins propres de l'usine, revendue à EDF pour distribution sur le réseau public (22 000 MWh par an) ;
- permet d'économiser d'autres ressources énergétiques.

- Déchets verts

Les déchets verts sont conduits, après collecte, vers la plate-forme de compostage - BVS (Bio Végévert Service), située à Thiverval-Grignon.

Le compostage est un procédé de traitement des déchets organiques : après broyage, les déchets subissent une fermentation aérobie qui les transforme en un produit utilisable comme amendement agricole.

- Verre et déchets recyclables (emballages, papier)

Le verre et les déchets recyclables sont acheminés vers le centre de tri du SIDOMPE. Il a ouvert en 2008 et se situe à Thiverval-Grignon, juste à côté du CVD. Il est conçu pour réceptionner, trier et conditionner les déchets ménagers recyclables issus des collectes sélectives des 111 collectivités adhérentes au SIDOMPE.